

Étape

4

ON VEUT AIDER À FAIRE LE CHOIX DES MATÉRIAUX ET DES COULEURS !

Lorsque viendra le temps de prendre une décision sur la qualité ou la couleur des nouvelles portes et fenêtres, de nouvelles hottes de cuisine, de nouveaux recouvrements de plancher, d'un nouvel aménagement de la cour, de la couleur de la peinture des corridors, etc., qui va choisir ?



ON PEUT S'ENTENDRE AVEC L'OFFICE SUR UNE MÉTHODE POUR QUE LES LOCATAIRES SOIENT IMPLIQUÉS DANS LA SÉLECTION DES MATÉRIAUX, LE CHOIX DES COULEURS, ETC...

- ▶ Peut-on inviter les locataires à aller voir un logement déjà rénové ?
- ▶ Peut-on faire circuler des échantillons ou faire une petite réunion pour présenter les choix de produits, de couleurs, etc. ?

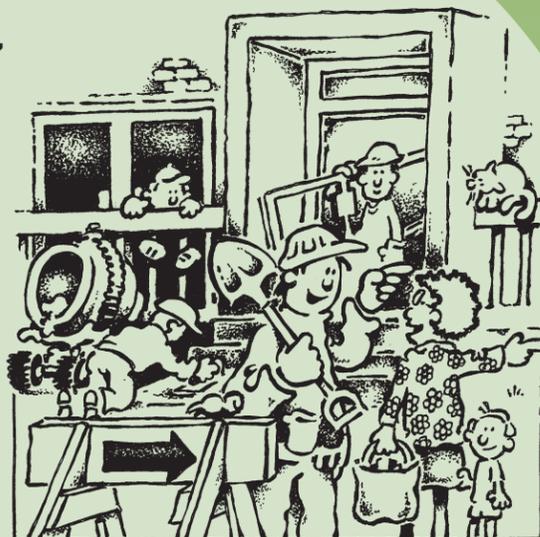
Étape

5

ON VEUT FAIRE NOTRE PART POUR FACILITER LES TRAVAUX !

Si on veut que les rénovations se fassent, les locataires devront collaborer et être tolérants face aux bruits, à la poussière et aux va-et-vient des ouvriers.

POUR BIEN S'ENTENDRE AVEC VOTRE OFFICE, IL VAUT LA PEINE DE DISCUTER DES MESURES QUI DEVRONT ÊTRE PRISES EN FONCTION DES TRAVAUX PRÉVUS.



- ▶ Durant les travaux, quelles seront les consignes à respecter ?
- ▶ Comment faciliter la visite et le travail des ouvriers dans votre logement ?
- ▶ À quelles heures se feront les travaux ?
- ▶ Comment protéger nos meubles et éliminer la poussière ?
- ▶ Aura-t-on accès au stationnement, aux portes, à l'ascenseur, à l'escalier, au balcon, etc. ?
- ▶ Quels sont les dédommagements pour ceux qui devront quitter leurs logements pour quelques jours ?
- ▶ Comment procède-t-on pour réduire les irritants durant les travaux ?

RÉNOVATION DE VOS IMMEUBLES

COMMENT RÉALISER LA CONSULTATION DES LOCATAIRES EN 5 ÉTAPES FACILES

La Société d'habitation du Québec (SHQ) encourage le conseil d'administration (CA) de votre office à consulter les locataires sur le contenu de son PPI avant de soumettre sa demande de budget à Québec. Le PPI est le Plan Pluriannuel d'intervention que chaque office d'habitation doit adopter pour planifier les travaux de rénovation de ses immeubles. La SHQ distribuera ensuite son enveloppe d'environ 280 millions \$ en fonction des différentes demandes qu'elle aura reçues.

La tenue de cette assemblée permettra au conseil d'administration de votre office d'informer ses locataires et de se conformer ainsi aux exigences de l'article 58.4 de la Loi de la SHQ sur les comités consultatifs de résident-e-s (CCR).

Comme l'office doit adopter son budget vers la fin octobre, il est recommandé de tenir une assemblée des locataires dans la première semaine d'octobre 2009.

Vous trouverez à l'intérieur de ce guide les 5 étapes à suivre pour réaliser votre consultation sur le Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI) de votre office.

Ce guide est produit et diffusé par la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec grâce au soutien de la Société d'habitation du Québec.

Étape

1



ON ÉCOUTE !

Le directeur (ou la directrice) et les membres du CA de l'office présentent les travaux de rénovation qu'ils prévoient demander à la SHQ pour 2010 et les années suivantes.

Idéalement, tous les locataires devraient être invités à cette consultation, en commençant bien sûr par les membres du comité consultatif des résidant-e-s (CCR) s'il en existe un. L'important étant que des locataires de tous les immeubles soient présents.

IL EST SUGGÉRÉ, SI POSSIBLE, DE SE SERVIR DU TABLEAU APPELÉ TRAVAUX PROJETÉS POUR EXPLIQUER LES PRIORITÉS ET L'ÉCHÉANCIER.

Étape

2



ON COMMENTE !

Suite aux explications, les locataires disent ce qu'ils pensent du plan des travaux de rénovation prévus pour 2010 mais aussi pour les années suivantes.

► Est-ce que ce sont les bons travaux à faire pour répondre aux besoins les plus pressants exprimés par les locataires ?

Si vous avez déjà fait remplir par vos locataires la FICHE DE CONSULTATION produite par la FLHLMQ en 2008, vérifiez si l'office a retenu les priorités que vous avez suggérées.

► Peut-on profiter de ces travaux pour apporter d'autres améliorations à l'immeuble ou aux logements ?

► En quelle année va-t-on rénover l'intérieur des logements ?

INSPIREZ-VOUS DU TABLEAU LES AMÉLIORATIONS POSSIBLES POUR FAIRE VOS SUGGESTIONS !

Étape

3

ON S'AJUSTE AU BUDGET ALLOUÉ PAR LA SHQ

Une fois que le conseil d'administration de l'office aura adopté sa demande de budget, en tenant compte de l'état des immeubles et des besoins exprimés par les locataires, celui-ci sera soumis à la Société d'habitation du Québec.

Même si la SHQ dispose d'environ 280 millions \$ à investir dans la rénovation de nos immeubles en 2010, il est fort possible qu'elle ne puisse répondre positivement à toutes les demandes d'un seul coup. Certains travaux devront être échelonnés sur plusieurs années.

LA DIRECTION DE L'OFFICE DEVRAIT DONC FAIRE CONNAÎTRE AUX LOCATAIRES LES TRAVAUX AUTORISÉS PAR LA SHQ ET CEUX QUI DEVRONT ÊTRE REPORTÉS AUX ANNÉES SUIVANTES.